REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de Vénissieux

==========

SEANCE DU 16 JUIN 2009

N° 21 Objet de la délibération : Fonds Local d'Aide aux Jeunes.

Date de la convocation : 09/06/2009
Compte rendu affiché le : 18/06/2009

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45
Nombre de conseillers municipaux présents: 40

Président : M. André GERIN

Secrétaire Chaïneze KABOUYA

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Henri THIVILLIER, Mme Evelyne EBERSVILLER, M. Lahceme TOUATI, M. Christian FALCONNET, M. Bayrem BRAIKI, Mme Andrée LOSCOS, M. Thierry VIGNAUD, Mme Edith CHAGNARD-PEILLARD, M. Pierre-Alain MILLET, Mademoiselle Chaïneze KABOUYA, M. Eléazar BAFOUNTA, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Véronique FORESTIER, M. André GERIN, M. Jean-Marc THEVENON, Mme Annie BROUET, Mme Paula ALCARAZ, M. Francis RAMBEAU, Mme Michèle BAICCHI, Mme Evelyne BEROUD, Mme Eliette ORENES, M. Hamza MOREL, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelak FADLY, Mme Véronique CALLUT, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Mokrane KESSI, Mme Marie-Christine SEEMANN, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Jeff ARIAGNO, M. Idir BOUMERTIT, Mme Yvonne LYON, M. Djilannie BENMABROUK, M. Christophe GIRARD, Mme Danica LJUSTINA, M. Yvan BENEDETTI, M. Maurice IACOVELLA, Mme Geneviève SOUDAN

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Danièle GICQUEL a donné pouvoir à Mademoiselle Chaïneze KABOUYA, M. Bernard RIVALTA a donné pouvoir à M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Samia LEDESERT a donné pouvoir à M. Lahceme TOUATI, Mme Justine MUSEMBA a donné pouvoir à Mme Yvonne LYON, Mme Saliha MERTANI a donné pouvoir à Mme Geneviève SOUDAN

N° 21 - Fonds Local d'Aide aux Jeunes.

RAPPORT DE M. LE MAIRE, DEPUTE DU RHONE

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales confie à compter du 1er janvier 2005 aux Départements la responsabilité du Fonds d'Aide aux Jeunes en difficultés (FAJ).

Dans sa séance du 30 Janvier 2006, le Conseil municipal a donné son accord pour un partenariat Ville/Département relatif à la mise en place d'un Fonds Local d'Aide aux Jeunes pour les jeunes en difficultés (FLAJ) dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle.
Ce fonds local est présidé par Monsieur Bayrem BRAIKI en tant qu'adjoint au Maire délégué à la Mission Jeunesse- Accès à la citoyenneté et lutte contre les discriminations.
Ce fonds est cofinancé à parts égales par la Ville et le Département et la gestion assurée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville.

Pour rappel, lors du bilan de fin d 'année 2007, le comité d'attribution du Fonds Local d'aide aux Jeunes avait mené une réflexion sur les motifs du reliquat constaté en 2006 et 2007 et avait décidé de :

- Relancer les différentes structures. Chacune des institutions devant se rapprocher de leurs instructeurs.

- Augmenter les aides dans le cadre de l'entrée en formation pour les jeunes en attente de rémunération afin de répondre mieux aux besoins et difficultés que ces jeunes rencontrent. De fait, le « kit formation » a été augmenté. Les jeunes bénéficient de deux abonnements gratuits et d'une aide de 100,00 € en chèque d'accompagnement. Ce kit est passé de 74,60 euros à 132,80 € à partir de 2008.

- S'inscrire dans le dispositif départemental pour le permis de conduire.

De fait, ces mesures ont permis de rectifier cette situation et de diminuer fortement le reliquat qui est passé de 23 154,19 € fin 2007 à 9 129,56 € fin 2008. Le bilan annuel 2008 fait apparaître également une augmentation importante des demandes d'aide : 1 447 aides en 2008 soit une augmentation de 319 par rapport à l'année précédente.
Ainsi, le montant des aides accordées s'élève à 43 248,63 € contre 20 079,22 € en 2007.

Aussi, au regard des dépenses 2008, pour faire face à l'année 2009 (les dépenses en janvier et février 2009 sont déjà supérieures à 2008), il est proposé en accord avec le Conseil Général de revenir à la subvention annuelle d'origine dégageant ainsi un fonds d'aide de 45 129,56 €

Le Conseil Municipal,
Le rapport de M. Le Maire, Député du Rhône, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du ,
Après en avoir délibéré,
A la majorité,

1° - Renouvelle la convention de partenariat pour l'année 2009 entre la Ville, le Département et le CCAS ;

2° - Valide le cofinancement Fonds départemental et Ville de Vénissieux dans les conditions suivantes pour 2009 :

- Fonds départemental 21 176,00 €

- Commune de Vénissieux 21 176,00 € dont 6 352,00 € de frais de gestion valorisés (fournitures, valorisation du temps de travail...) qui correspondent à 15 % maximum du total du fonds selon l'accord négocié avec le Conseil Général

3° - Dit que le montant de la subvention allouée par la Ville, qui s'élève à 14 824 €, sera prélevé sur les crédits inscrits au compte 65738, au code fonctionnel 523 : actions en faveur de personnes en difficulté.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire,
Député du Rhône,
L'Adjoint,